

ATTESTATION DE PROPRIETE

La Ville d'Orléans atteste être propriétaire des parcelles situées sur la Commune d'ORLEANS, cadastrées section **DV numéro 17-23-25-31 et DT numéro 30**, pour une contenance de 132 155 m² (13ha 21a 55ca), constituant l'assiette foncière à usage d'aire de stationnement, par suite des faits et actes suivants :

- concernant la parcelle cadastrée section **DV numéro 25**, pour l'avoir acquise de la Caisse d'Allocations familiales, suivant acte reçu par Maître Bernard DUPUY-DENUS, Notaire à ORLEANS, le 10 août 1994, publié au service de la publicité foncière d'ORLEANS 1^{er} bureau, le 9 septembre 1994, volume 1994P, numéro 5518.

- concernant la parcelle cadastrée section **DV numéro 31**, pour l'avoir acquise de la Caisse d'Allocations familiales, suivant acte reçu par Maître Bernard DUPUY-DENUS, Notaire à ORLEANS, le 28 novembre 2003, publié au service de la publicité foncière d'ORLEANS 1^{er} bureau, le 10 décembre 2003, volume 2003P, numéro 8313.

- concernant la parcelle cadastrée section **DV numéro 17 et 21**, pour les avoir acquises de Monsieur et Madame BARON, suivant acte reçu par Maître Grégoire LAURENTIN, Notaire à ORLEANS, le 22 septembre 2016, en cours de publication *au service de la publicité foncière d'ORLEANS 1^{er}*.

concernant la parcelle cadastrée section **DV numéro 23**, pour l'avoir acquise de la société SORIP, suivant acte reçu par Maître Yves HOGREL, Notaire à ORLEANS, le 3 octobre 1989, publié au service de la publicité foncière d'ORLEANS 1^{er}, le 10 novembre 1989, volume 6759, numéro 16.

concernant la parcelle cadastrée section **DT numéro 30**, pour l'avoir acquise de la SARL ORLEANS ST JEAN IMMOBILIER, suivant acte reçu par Maître Roger BRUANT, Notaire à ORLEANS, le 17 janvier 1992, publié au service de la publicité foncière d'ORLEANS 1^{er}, le 24 janvier 1992, volume 1992P, numéro 460.

Fait le **07 SEP. 2017**
A Orléans

Pour le Maire
Le Maire-Adjoint

Muriel CHERADAME

